

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 17 DÉCEMBRE 2021**

Publié par l'OP3FT, l'organisation de standardisation à but non lucratif, dédiée et indépendante, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 17 décembre 2021.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20211217/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20211217/access.html>

Le 17 décembre 2021, à 15h, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni par visioconférence sur convocation de son Président.

Sont présents via des moyens de télécommunication ou de visioconférence :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,

Ne sont ni présents ni représentés :

- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur

Le Conseil d'administration peut valablement délibérer, la moitié au moins de ses membres étant présents ou représentés.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours de réalisation par l'équipe de l'OP3FT, notamment
 - les travaux liés à la promotion de la technologie Frogans
 - les travaux liés à la protection de la technologie Frogans
 - les travaux liés au progrès de la technologie Frogans
- Bilan de la participation à la conférence « Innover sur Internet » organisée par l'association Télécom Paris alumni,
- Point sur la mise à jour de la Charte des utilisateurs de la technologie Frogans,
- Paiement par l'Opérateur du FCR de la redevance mensuelle due au titre de la licence d'exploitation du FCR,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans (FCR) aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend acte des points suivants.

BILAN DE LA PARTICIPATION À LA CONFÉRENCE « INNOVER SUR INTERNET » ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION TÉLÉCOM PARIS ALUMNI

Pour rappel, Télécom Paris alumni, l'association des diplômés de l'école d'ingénieurs Télécom Paris, a organisé le 8 décembre 2021 une conférence en ligne sur le thème : « Innover sur Internet – De l'infrastructure aux écosystèmes, quelle place pour l'éthique et la responsabilité ? ». Cette conférence était organisée en lien avec l'Institut G9+, qui regroupe les associations de diplômés de vingt Grandes Ecoles et universités françaises, représentant 50 000 membres.

Monsieur Jérôme DELACROIX, Responsable du développement des antennes locales de l'OP3FT, est intervenu pendant cette conférence, aux côtés de Monsieur Alexis TAMAS, en sa qualité de Président de la société F2R2, Opérateur du FCR, et de diplômé de Télécom Paris.

Le Conseil d'administration prend acte que cette conférence s'est bien déroulée et qu'elle a accueilli une quarantaine de participants.

Le Conseil d'administration prend acte également que la présentation utilisée pour cette conférence, rédigée en français, a été publiée sur le site Web officiel de la technologie Frogans « frogans.org » à l'URL permanente suivante : <https://www.frogans.org/fr/resources/presentations/access.html>

POINT SUR LA MISE À JOUR DE LA CHARTE DES UTILISATEURS DE LA TECHNOLOGIE FROGANS

Monsieur Syar AHMADY, membre de l'équipe de l'OP3FT, juriste, présente un projet de mise à jour de la Charte des utilisateurs de la technologie Frogans.

Ce projet de mise à jour poursuit un objectif de simplification et de clarification, par deux moyens :

- d'une part, la réorganisation de la Charte en trois parties : une première partie s'articulant autour de l'utilisation des éléments de la technologie Frogans (par exemple le logiciel Frogans Player ou les spécifications techniques) ; une deuxième partie exposant les conditions particulières applicables à certaines parties prenantes de l'écosystème (par exemple les Administrateurs de Compte FCR ou l'Opérateur du FCR) ; une troisième partie comprenant les dispositions communes ;
- d'autre part, le fait de ne conserver dans la Charte que les sujets à proprement parler juridiques, sachant que les autres sujets à portée informative concernant la technologie Frogans sont exposés dans d'autres documents ou sites Web de l'OP3FT.

Le Conseil d'administration prend acte de cette orientation et demande à Monsieur Syar AHMADY de le tenir informé régulièrement des avancées de ce travail.

PAIEMENT PAR L'OPÉRATEUR DU FCR DE LA REDEVANCE MENSUELLE DUE AU TITRE DE LA LICENCE D'EXPLOITATION DU FCR

Dans le prolongement de la décision du Conseil d'administration du 10 septembre 2021 d'octroyer à titre exceptionnel à la société F2R2 de nouveaux délais de paiement de la redevance mensuelle, et d'effectuer un suivi à chacune de ses réunions jusqu'à l'apurement complet de l'arriéré par la société F2R2, Monsieur Alexis TAMAS, en sa qualité de Président de la société F2R2, informe le Conseil d'administration de l'avancement de la levée de fonds de F2R2. Le Conseil d'administration prend acte de cet avancement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 17h.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 27-29 rue Raffet 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864